



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le 29/05/2024  
ID : 084-218400828-20240528-DCM2024\_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024\_029

Date de convocation : 22/05/2024

Membres en exercice : 18

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29.05.2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt  
HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,  
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard  
LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL,  
Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre  
AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations : Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés : Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,  
attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,  
attachée territoriale.

### BUDGET/ Décision Modificative n°1 sur BP exercice 2024

Monsieur le maire cède la parole à Monsieur Patrick CHAVADA 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances qui rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

De manière à régulariser les écritures de la cession à l'euro symbolique du terrain destiné à la construction de la maison jeunes pour la CCVS, il convient d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
OF	041	2115	Virement à la section	143 461,00 €
OF	041	2041512	Subventions d'équipement versée au GFP de rattachement	
			143 461,00 €	
			143 461,00 €	143 461,00 €

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire

La secrétaire : Isabelle CHANTREL,  
Adjointe au maire

Régis SILVESTRE